

Rapport P-382 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-382 du 10 avril 2018: «Contre la fermeture de l'infirmierie au quai du Seujet».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 2 octobre 2018,
dans le rapport P-382 A)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-382 au Conseil administratif le 2 octobre 2018.